



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

*International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA SERVICES TECHNIQUES D'AIR CANADA

MISES À PIED

Chers confrères,
Chères consœurs,

Comme vous le savez tous en raison des nombreux bulletins et autre correspondance affichés dans vos lieux de travail relativement aux mises à pied à venir et aux programmes d'atténuation qui ont fait l'objet de discussions, le District 140 doit maintenant informer ses membres des positions prises et des déclarations faites autant à Air Canada qu'à Aveos durant certaines des rencontres que nous avons eues avec ces derniers.

Votre syndicat a mis en garde la compagnie sur les questions qui suivent :

- Nous affirmons que la compagnie a, encore une fois, coupé trop de postes dans toutes les escales. À ce titre, nous avons avisé les deux compagnies de même que l'arbitre en chef que nous n'accepterions aucune sous-traitance autre que les situations d'urgence RÉELLES, alors que nous avons des membres en mise à pied.
- En raison des sévères coupures de personnel, nous avons averti les parties visées qu'elles s'exposaient à des « urgences créées de toutes pièces », ce que nous ne tolérerons pas. Nous plaiderons chacun de ces cas jusqu'au bout.
- À notre avis, les temps de vérification des appareils devraient augmenter en raison des coupures majeures et du manque de pièces à travers le réseau. Advenant une telle situation, nous considérerons tout retard au niveau des vérifications comme une « urgence créée de toutes pièces » et à ce titre contesterons toute sous-traitance.
- Nous avons informé la compagnie de notre interprétation de l'article 4.02 de la convention collective et de son application c.-à-d. accomplir du travail habituellement accompli par une autre catégorie. Le syndicat est d'avis qu'un mécanicien peut accomplir une tâche d'une autre catégorie pourvu qu'il ait les qualifications pour le faire et que ce soit pour une courte période de temps. Toutefois, si ces tâches devaient se poursuivre, nous vous demandons à ce moment de communiquer avec votre comité d'atelier afin de traiter de ce problème.
- L'article 10.02 régit toutes les heures supplémentaires et nous affirmons qu'il faut avoir recours à ces dernières en cas de maladie ou d'accident et non pour couvrir l'insuffisance de personnel causée par des raisons connues comme les congés annuels ou les remplacements au niveau des affectations. Nous avons également avisé la compagnie que nous allons surveiller les heures supplémentaires et demanderons à voir les rapports d'heures supplémentaires de toutes les escales pour nous assurer que ces dernières ne soient pas utilisées à mauvais escient.

Nous demandons à nos membres de se rappeler que des confrères et consœurs sont sans emploi, d'être vigilants et de communiquer avec un représentant du comité d'atelier advenant qu'ils constatent des situations qui sortent de l'ordinaire.

Syndicalement,

Tony Didoshak, président général

CA:ih

**BULLETIN N° 019 – ÉMIS LE 5 MARS 2010
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)